

Une convention pour renforcer la sécurité portuaire

HAROPA - Port du Havre signe, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine Maritime - SDIS 76, une convention afin de participer au financement des moyens nautiques et terrestres de lutte contre les incendies et pollutions survenant sur la zone industrialo-portuaire et les plans d'eau.



- Direction territoriale du Havre -
Publié le 19 Février 2021

Faire face aux nouveaux besoins

Depuis 2005, HAROPA - Port du Havre apporte son soutien financier au [SDIS 76](#) en participant aux dépenses d'équipements et de fonctionnement nautiques et terrestres mis en oeuvre sur le port. A l'issue d'un travail collectif entamé il y a un plus d'un an, le port et le [SDIS 76](#) ont identifié de nouveaux besoins, notamment pour faire face à la lutte contre les sinistres terrestres survenant sur le port.

Une nouvelle stratégie commune a donc été définie permettant de renforcer les moyens terrestres et nautiques des sapeurs-pompiers. Ainsi, HAROPA – Port du Havre s'engage à :

- prendre en charge le financement de matériels spécifiques (notamment un fourgon pompe tonne secours routier ainsi qu'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes) ;
- financer la réfection de la cuve à émulseur du remorqueur VB Barfleur (VB 18) ;
- verser au SDIS une subvention pour l'achat d'équipements visant à renforcer ses moyens d'investigation et de lutte en milieu portuaire, parmi lesquels :

- - des équipements permettant l'intervention en mer (embarcation d'intervention motopompe, matériel de plongée spécifique en milieu portuaire) ;
 - des équipements d'investigation pour la lutte contre les sinistres liés aux produits chimiques ;
 - des équipements de protection et d'intervention pour les équipes d'évaluation hélitreuillées ;
- verser au SDIS une subvention de fonctionnement notamment pour l'entretien du matériel et la formation du personnel.

Cette convention est signée pour une durée de 8 ans, à compter du 1er janvier 2021 et doit permettre de répondre aux objectifs communs relatifs à la sécurité sur le port du Havre. Montant des engagements financiers : 771 210 € HT entièrement financés par HAROPA – Port du Havre.

